

C O M M U N E D E M O N T R I O N D

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MAI 2008 - 18H30

PROCÈS-VERBAL

Date de convocation : 21 mai 2008

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. MUFFAT Roger Serge - Mme FAVRE Annie - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. MUFFAT Michel (La Glière) - Mme. LAVERY Joséphine - -Mme. DUMAS Claudine - M. MUFFAT Michel (La Ranche) ; Mme TSCHOFEN Béatrice, M. BRAIZE Alain Mme LANVERS Edith - M. RICCI Pierre - M. PEERSMAN André

Absents et excusés : - M. PERSIN Franck

Procurations :

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance M. PEERSMAN André

Approbation du dernier compte rendu :

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

CONVENTION EDUCATION NATIONALE : Permanence jour de grève

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre les communes et l'Education Nationale, pour l'instauration d'un service de garde des enfants pendant le temps scolaire par des agents communaux, lors de grève des personnels enseignants des écoles primaires et maternelles.

Dans l'attente des dispositions législative en cours d'examen par l'Etat, le Conseil sursoit à prendre une décision.

DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Centre d'apprentissage de Margencel :

La Commune accepte le versement d'une somme de 70 € de subvention, au centre d'apprentissage, pour contribuer au financement de la formation d'un jeune de la Commune:

Equipe Mobile- psychosociale :

Monsieur le Maire, fait part d'une demande de subvention présentée par les hôpitaux du Léman dans le cadre de la mise en place d'une équipe médico psychologique, pour le Chablais.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande, celle-ci devant s'inscrire dans le cadre de l'intercommunalité et en relation avec les structures sociales existantes.

URBANISME

Déblocage zone AUBT "Chez les Neuraz"

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal la demande de déblocage de la zone Aubt, "chez les Neuraz", déposée par les propriétaires concernés, conformément aux dispositions du PLU.

Le Conseil, après avoir constaté par les documents remis par les propriétaires, la viabilisation complète de cette zone, se prononce à l'unanimité favorable pour le déblocage de la zone.

Acquisition de parcelles

- Secteur du Plan :

Monsieur le Maire rappelle que le PLU définit un certain nombre d'emplacement réservé, afin de préserver des secteurs communaux particulièrement stratégiques pour le développement de la commune. Les propriétaires concernés par ces emplacements ont la possibilité de demander à la commune l'acquisition de leur propriété.

A ce jour, deux propriétaires ont demandé à la commune de se porter acquéreur de leurs parcelles, cadastrées :

- Zone UB parcelle n° 109
- zone UB parcelle n° 481

Avant de prendre une décision et faire une proposition aux propriétaires, le conseil va demander au service des Domaines une estimation de ces terrains.

Terrain succession GUY Lucienne

Le Conseil prend connaissance de la proposition de vente de différents terrains, présentes par M. BOUFFO (notaire).

Les terrains proposés semblent de peu de valeur. Cependant, avant de prendre une décision, une étude plus précise des parcelles proposées sera faite.

Si aucun des terrains ne présente d'intérêt pour la commune, et pour éviter un abandon de ces terrains, le Conseil décide, à l'unanimité de faire une proposition d'acquisition à titre gratuite des parcelles, moyennant le paiement par la commune des frais d'actes.

Affaire PAIS :

Monsieur le Maire rappelle les litiges ayant existé avec le précédent conseil suite à des constructions sans autorisation sur le hameau d'Ardent.

Le Maire précise avoir reçu des intéressés une demande d'acquisition de terrain en vue de la régularisation de la situation.

Avant de prendre une décision, le Conseil et la Commission urbanisme vont étudier ce problème et les possibilités de régler ce contentieux

TRAVAUX

Parking souterrain:

La construction du parking souterrain suit son cours, le bâtiment sanitaire est en voie d'achèvement. Les travaux de maçonnerie restant sont les rampes d'accès, le dallage et les jardinières.

Il a été décidé de créer un cheminement piéton du côté Morzine, pour permettre l'accès à la place.

Réfection place du village :

Les travaux avance conformément au planning prévu.

Dans le cadre de ces travaux la commune va réaliser la création deux terrains de boules, un place du "Chéravaux", l'autre face à l'épicerie "Vival" et installer un mat d'éclairage place du "Chéravaux".

Zone du Pré :

Les travaux de nivellement des terrains sont bien avancés, avant engazonnement par les services techniques. Dans le cadre de ces travaux 40 places de stationnement pour le terrain de foot sont possibles.

Une réflexion plus globale sur ce secteur sera menée par la commission aménagement.

Cadastrage de parcelle :

Monsieur Serge MUFFAT fait observer que les documents d'urbanisme ne font pas apparaître la contiguïté des terrains propriété de la commune ou de la CCVA ou de particulier sur la zone du pré, par rapport à la Dranse.

Il est décidé de procéder à la régularisation de cette situation, afin de faire correspondre les documents d'urbanisme, avec le lit réel de la Dranse.

Un relevé topographique a été demandé au géomètre.

Chaufferie à bois :

La commission a pris contact avec la scierie Planchamp et doit se rapprocher de Morzine, pour étudier la faisabilité de ce projet.

Lac de Montriond :

Réalisation d'un parterre de fleurs près du panneau

Signalétique :

Une réflexion globale sur la signalétique de la Commune va être menée par le Conseil Municipal, afin d'optimiser celle-ci.

Agence postale communale :

Les travaux de réaménagement du bureau de poste avance normalement, pour une ouverture au public 3 heures tous les matins, à compter de début juillet.

Salle de réunion :

Dans le prolongement des travaux de la poste, il sera réalisé une petite salle communale, à l'arrière du bâtiment pour les réunions.

Chèvre rie :

Le nouveau chevrier aménage fin mai, aux "Lindarets".

Des travaux vont être réalisés par la Commune dans la partie habitation (douches, chauffage...), afin de la rendre habitable.

Un courrier est adressé aux personnes ayant entreposés du matériel dans les remises propriétés de la Commune et au propriétaire de la caravane, pour enlèvement.

Une réflexion sera menée sur la réfection du bâtiment d'habitation.

Journée propreté :

La date prévue est le samedi 14 juin matin, sur le plateau de la Lecherette.

Quai poubelle Ardent :

Le Conseil Municipal, va se rendre sur place, afin de voir les solutions d'aménagement de ce point de collecte en collaboration avec la CCVA (compétence déchet), et la SERMA gestionnaire du parking.

Serge MUFFAT précise, que la CCVA met au point une programmation pluriannuelle pour l'amélioration des points de collecte des ordures ménagères.

Carrefour des Plagnettes :

Dans le cadre de l'aménagement par le Conseil Général, d'un rond point, une réflexion est menée pour permettre la création d'arrêt de bus sécurisé.

Sentier :

Le Conseil souhaite voir engagé une réflexion globale, sur le maillage des sentiers entre les différentes communes de la vallée.

Commission Aménagement

La première réunion a consistée à définir les principaux secteurs sur lesquels doivent porter la réflexion. A cette fin il est décidé de créer trois sous commissions, chargées chacune d'un secteur. Ces sous commissions, pourront s'adjoindre des personnes extérieures.

- **Secteur "Le Pré, Les Plagnettes"** ::MUFFAT SERGE (responsable) ; Béatrice TSHOFFEN ; André PEERSMAN

- **Secteur Chef Lieu - Ecole** : GAILLARD Fabrice (responsable) ; LANVERS Edith ; DUMAS Claudine ; Pierre RICCI ; LAVERY Joséphine

- **secteur Ardent - Lac - Lindaret** : BREHIER Emile (responsable) : FAVRE Annie ; MUFFAT Michel (La Ranche)

Location de matériel :

La commission travaux va finaliser la possibilité pour des particuliers de louer les tentes, bancs, tables...

BULLETIN MUNICIPAL :

La commission communication présente au Conseil la maquette du bulletin municipal, qui sera diffusé aux habitants de la Commune fin juin, avec une fréquence trimestrielle.

AMENAGEMENT ZONE DU PRE (GENDARMERIE)

Monsieur le Maire fait un rappel de l'historique du dossier de construction de la caserne de gendarmerie sur la zone du Pré.

Lors du précédent mandat, la question de la réalisation d'une nouvelle gendarmerie avait été posée aux élus de la vallée, en remplacement des gendarmeries de Morzine et de Saint Jean d'Aulps, devenus vétustes.

Différents sites ont été proposés par les communes, dont le site du Pré par la commune de Montriond. Pour différentes raisons et notamment pour sa position géographique dans la vallée, c'est ce site qui a été retenu par la gendarmerie.

Suite à ce choix, le précédent conseil avait souhaité que la réalisation de ce projet soit portée par la CCVA. Un accord était intervenu avec la communauté de commune et le conseil avait délibéré pour céder les terrains, assise de la gendarmerie, à la C.C.V.A, pour un prix de 400 000.00 €, et déposer un permis de construire en ce sens.

Ce permis de construire est actuellement en cours d'instruction.

Lors de l'instruction de ce permis, plusieurs points ont été soulevés :

- mauvaise implantation des bâtiments,
- architecture non adaptée aux constructions existantes,
- coût de construction et modalité de financement mal défini,
- absence de participation du plus gros usagée, la commune de Morzine.

Après débat, Monsieur le Maire, après avoir fait la synthèse des différentes observations des élus, propose au Conseil Municipal de voter sur le projet de délibération suivant :

- Confirmation de l'accord de la Commune de Montriond, pour la construction sur son territoire dans le secteur du pré, d'une caserne de gendarmerie sous les conditions suivantes :

- Redéfinition de l'emplacement de la gendarmerie et de l'emprise de celle-ci sur la zone du pré, afin rationaliser au mieux l'usage des terrains, et préserver le volet sportif de la zone du pré.

- Redéfinition du choix architectural des bâtiments, afin de faciliter leur intégration dans le site

- Participation financière de la Commune de Morzine à ce projet, comme principale commune utilisatrice.

Le Conseil après en avoir débattu et délibéré se prononce à l'unanimité:

- pour l'adoption, pour cette délibération,
- charge Monsieur le Maire, de transmettre cette position auprès des instances et institutions concernées.

PERMANENCE DES ELUS :

Les adjoints assureront 2 fois par mois une permanence en mairie le :

- 1^{er} jeudi du mois de 14 à 16 h
- le 3^{ème} samedi du mois de 10 h à 12 h.

Pour faciliter l'organisation, une priorité sera donnée aux personnes ayant pris rendez-vous auprès du secrétariat;

Divers :

Vente de bois, cabanes, zodiac :

La Commune cède gratuitement des cabanes, poubelles, zodiac et des lots de bois : s'inscrire en mairie (condition à définir avec les personnes intéressés).

La séance est levée à 23 h 20
